

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUTO-CERTIFICATION CE

1 - PRODUIT

Nom du produit : **Maestro**

Description du produit : Le **Maestro** est un diffuseur d'annonces comprenant des contacts d'entrées, une interface avec un système téléphonique (PABX), la gestion de relais de sorties et une sortie audio vers un système de sonorisation.

2 - FABRICANT

SARL PCS
2 rue Henri Farman
BP 20322
64230 LESCAR

Téléphone : (+33) 5 59 81 13 30

Télécopie : (+33) 5 59 81 13 50

Représentant légal : Mr Stéphane Peyroutet, Gérant

3 - OBJET

La société PCS déclare sous son entière responsabilité que le produit **Maestro** est conforme à l'ensemble des règles techniques de sécurité et des directives qui lui sont applicables, et notamment à la directive 2009/125/EC établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écho-conception applicables aux produits liés à l'énergie.

La société PCS déclare également que le produit **Maestro** et ses différents composants sont conformes à la directive 2011/65/EU, dite RoHS 2, relative à la limitation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (NF EN 50581).

La société PCS déclare que le produit **Maestro** est conforme aux exigences suivantes de la directive RED 2014/53/EU concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications, et la reconnaissance mutuelle de leur conformité :

- Article 3.1.a : la protection de la santé et de la sécurité des personnes et des animaux domestiques, et la protection des biens, y compris les objectifs relatifs aux exigences en matière de sécurité figurant dans la directive 2014/35/UE, mais sans limites de tension; (NF EN 60950-1).
- Article 3.1.b : un niveau adéquat de compatibilité électromagnétique, conformément à la directive 2014/30/UE.

4 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concernant la compatibilité électromagnétique (CEM), la société PCS déclare que le produit **Maestro** peut répondre aux essais définis dans les normes NF EN 55022 et NF EN 55024, notamment :
NF EN 61000-4-2 : immunité aux décharges électrostatiques ;
NF EN 61000-4-3 : immunité aux champs électromagnétiques rayonnés aux fréquences radioélectriques ;
NF EN 61000-4-4 : immunité aux transitoires électriques rapides en salve ;
NF EN 61000-4-5 : immunité aux ondes de chocs ;
NF EN 61000-4-6 : immunité aux perturbations conduites, induites par les champs radioélectriques ;
NF EN 61000-4-11 : immunité aux creux de tension, coupures brèves et variations de tension ;
NF EN 61000-3-2 : limites pour les émissions de courant harmonique ;
NF EN 61000-3-3 : limites des variations et fluctuations de tension...

Fait à Lescar, le 12/06/2018

Mr Stéphane Peyroutet, Gérant



PCS
2 rue Henri Farman
BP 20322
64230 LESCAR